

*ÉTUDIANTS PASS ET L.AS :
VOUS SOUHAITEZ VOUS RÉORIENTER
VERS DES ÉTUDES D'INGÉNIEURS ?*

**REJOUÉZ EN SCIENCES
AVEC LA PASSERELLE
TOULOUSE TECH !**



Foire aux questions

Candidature	3
Q : Comment s'effectue la sélection des candidats pour intégrer la passerelle ?.....	3
Q : Doit-on s'inscrire sur Parcoursup pour candidater ?	3
Q : Peut-on postuler même si l'on n'a pas eu 10 de moyenne ?	3
Q : Je souhaite candidater. Comment faire ?.....	3
Q : J'ai envoyé ma candidature. Quand aurai-je la réponse ?	3
Q : Je suis étudiant.e en PASS, et j'ai choisi une mineure littéraire, est ce que je peux candidater ?	3
Q : Je suis étudiant.e en L.AS, j'ai choisi une licence non scientifique, est ce que je peux candidater ?	3
Déroulement de l'année passerelle	4
Q : Quand débute et finit l'année passerelle ?.....	4
Q : Comment se déroulent les cours ?	4
Q : Quel est le rythme de la passerelle ?	4
Q : Comment est validée l'année passerelle ?.....	4
Après la passerelle	5
Q : Comment est fait le choix des écoles d'ingénieur au terme de la passerelle ?.....	5
Q : En quelle année intègre-t-on l'école d'ingénieurs à la sortie ?.....	5

Candidature

Q : Comment s'effectue la sélection des candidats pour intégrer la passerelle ?

R : La sélection se fait sur dossier. Nous portons une attention toute particulière aux notes en mathématiques, physique, etc. pour nous assurer que vous ayez déjà un bon socle scientifique pour pouvoir suivre la formation.

Q : Doit-on s'inscrire sur Parcoursup pour candidater ?

R : Les candidatures à la passerelle passent par une plateforme spécifique, [e-candidat](#), il n'y a pas besoin de s'inscrire sur Parcoursup.

Q : Peut-on postuler même si l'on n'a pas eu 10 de moyenne ?

R : Nous acceptons de manière exceptionnelle les candidatures des étudiants proches du 10 de moyenne car les notes du bac, de la terminale et de la première dans les matières scientifiques sont importantes dans l'étude du dossier.

Q : Je souhaite candidater. Comment faire ?

R : Les candidatures sont ouvertes de la mi-janvier au 15 juillet de l'année en cours et se font via la [plateforme e-candidat](#). Pour candidater il faut nous transmettre votre CV, une lettre de motivation, vos bulletins de première et terminale, les résultats du bac et PACES/PASS/L.AS avec les résultats d'admission aux études de santé. Vous pouvez commencer à constituer un dossier et le compléter plus tard.

Vous pouvez également consulter notre [guide e-candidat](#) en cas de difficultés ou pour plus d'informations.

Q : J'ai envoyé ma candidature. Quand aurai-je la réponse ?

R : Les candidatures sont examinées rapidement après la date de clôture des dossiers (15 juillet).

Les candidats sont classés en trois listes : liste principale, liste complémentaire et liste des non admis. Vous serez notifiés via e-candidat du statut de votre dossier dès que la commission d'études aura eu lieu. Les candidats admis disposent d'une semaine pour confirmer leur inscription (les inscriptions administratives et pédagogiques se feront à la fin de l'été).

Pour celles et ceux qui sont sur la liste complémentaire, vous aurez la réponse au fur et à mesure de la libération des places. Vous allez pouvoir vérifier votre positionnement sur la plateforme e-candidat et vous serez notifiés par mail de votre passage sur la liste principale.

N'oubliez pas de vérifier régulièrement votre boîte mail !

Q : Je suis étudiant.e en PASS, et j'ai choisi une mineure littéraire, est ce que je peux candidater ?

R : Oui, vous pouvez candidater. Cependant, il faut que vous soyez en capacité d'indiquer pour quelles raisons votre choix se porte sur une réorientation en école d'ingénieurs alors que vous aviez une mineure littéraire.

Q : Je suis étudiant.e en L.AS, j'ai choisi une licence non scientifique, est ce que je peux candidater ?

R : Oui vous pouvez candidater. Cependant, il faut que vous puissiez justifier d'un certain niveau dans les matières scientifiques (notes du baccalauréat, du lycée...) pour pouvoir suivre cette formation. Aussi, vous devez être en mesure de justifier votre choix de réorientation.

Déroulement de l'année passerelle

Q : Quand débute et finit l'année passerelle ?

R: L'année commence tout début septembre (voire fin août selon les années) et se termine courant juin. Plusieurs semaines de vacances sont prévues dans l'emploi du temps.

Q : Comment se déroulent les cours ?

R: Les cours ont lieu sur [le campus scientifique de Rangueil à Toulouse](#) (Université Paul Sabatier, INSA...) . Les étudiants bénéficient d'une salle attitrée par semestre, ce sont les enseignants qui se déplacent pour faire cours. Les enseignements durent entre 2h et 4h.

Q : Quel est le rythme de la passerelle ?

R: L'objectif pédagogique est de permettre aux étudiants d'avoir le niveau nécessaire pour suivre les cours en école aux côtés des étudiants issus de classes prépa et autres formations. Le rythme est ainsi soutenu mais permet toutefois d'avoir "une vie à côté des études".

Certaines écoles demandent aux étudiants de réviser en complément des programmes en mathématiques pendant l'été avant leur intégration.

Q : Comment est validée l'année passerelle ?

R: L'année se déroule sous le régime du contrôle continu. Il faut valider l'ensemble des matières pour obtenir son année.

Q : Quel est le pourcentage de réussite à la passerelle ?

R: Le taux de réussite est de 100%. Il y a eu quelques redoublements autorisés de manière exceptionnelle depuis le lancement (3 sur 110 étudiants), tous les redoublants ont validé leur année.

Après la passerelle

Q : Comment est fait le choix des écoles d'ingénieur au terme de la passerelle ?

R : Un module d'accompagnement dans la réflexion sur le projet professionnel est proposé toute l'année. Il se compose de visites de toutes les écoles participant au dispositif, de travaux en groupes sur les métiers et secteurs d'activités liés à l'ingénierie, de journées d'immersion en entreprise avec des ingénieurs en poste, d'une séance avec un coach pour mieux se connaître et d'entretiens individuels (3 dans l'année) avec les responsables pédagogiques.

La passerelle offrant un choix varié de spécialisation, ce module vise à aider les étudiants à identifier plus clairement les orientations qui les intéressent.

A la fin de l'année scolaire les élèves indiquent les écoles qu'ils souhaiteraient intégrer et argumentent leur(s) choix(s) devant un jury composé de représentants des directions des études/du recrutement de toutes les écoles.

L'admission dans les écoles se fait sur deux critères : la cohérence du projet professionnel de l'étudiant et les notes obtenues durant l'année.

Q : L'affectation en école se fait-elle au classement en fonction de la moyenne annuelle ?

R : L'affectation se fait au regard de l'adéquation entre le projet professionnel de l'étudiant et l'école/les écoles souhaitée(s). Les résultats scolaires sont pris en compte pour s'assurer que l'étudiant dispose des pré-requis pour réussir dans sa poursuite d'études.

Q : En quelle année intègre-t-on l'école d'ingénieurs à la sortie ?

R : L'intégration en école d'ingénieurs se fait en 1^{ère} année (équivalent L3) pour les écoles qui recrutent à bac +2 ou en 3^{ème} année (équivalent L3) pour les écoles qui recrutent niveau bac.